

HENRI ET LÉON
MAZEAUD

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE DROIT
DE PARIS

JEAN
MAZEAUD

CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION

LEÇONS
DE
DROIT
CIVIL

*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques
(Prix Dupin Aîné, 1965)*

TOME QUATRIÈME

PREMIER VOLUME

CINQUIÈME ÉDITION

par

MICHEL de JUGLART

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS-II

RÉGIMES MATRIMONIAUX

LICENCE ET MAÎTRISE EN DROIT
DOCTORAT EN DROIT

ÉDITIONS
MONTCHRESTIEN
160, RUE SAINT-JACQUES - PARIS (V^e)

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

(Voir *supra*, p. 687, la Table des Leçons,
et *supra*, p. 669, la Table alphabétique des Matières.)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (n ^{os} 1 à 11).....	3
I. — L'affectation des biens à la famille (n ^{os} 2 à 5)	4
II. — L'évolution (n ^{os} 6 à 7-3)	7
III. — Le patrimoine de la « famille » naturelle (n ^{os} 8 à 10)	11

LIVRE PREMIER

L'ORGANISATION DU PATRIMOINE FAMILIAL : LES RÉGIMES MATRIMONIAUX (n ^{os} 12 à 667).....	20
---	----

INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES RÉGIMES MATRIMONIAUX : LE STATUT DE BASE DU RÉGIMÉ PRIMAIRE.....	25
--	----

Section I. — Régime primaire et pouvoirs des époux (n ^{os} 15 à 26-3)	26
---	----

§ 1. — ÉVOLUTION DE LA CONDITION JURIDIQUE DE LA FEMME MARIÉE (n ^{os} 15 à 19)	26
--	----

A. — Incapacité de la femme mariée (n ^o 26)	26
--	----

B. — Transfert au mari des pouvoirs de la femme (n ^{os} 17 à 19).....	27
--	----

1. — Raison d'être et modalités du transfert de pouvoirs (n ^o 17)	27
--	----

2. — Origine du transfert de pouvoirs (n ^o 18)	29
---	----

3. — Atténuation progressive du transfert : accroissement des pou- voirs de la femme mariée (n ^o 19)	30
--	----

§ 2. — POUVOIRS DES ÉPOUX DANS LE RÉGIME PRIMAIRE OU STATUT DE BASE : ACCROISSEMENT DES POUVOIRS DE LA FEMME (n ^{os} 20 à 26-3).....	31
--	----

A. — Régime primaire et représentation (n ^{os} 20 à 23)	31
--	----

1. — Représentation conventionnelle (n ^o 21).....	32
--	----

2. — Représentation judiciaire (n ^o 22)	33
--	----

3. — Représentation légale (n ^o 23)	35
--	----

<i>B.</i> — Régime primaire et pouvoirs propres des époux (n ^{os} 24 à 25-5)	36
1. — Pouvoirs propres et activité domestique (n ^o 24)	36
2. — Pouvoirs propres et activité professionnelle (n ^{os} 25 à 25-2)	38
3. — Pouvoirs propres et statut financier : l'article 221 (n ^o 25-3)	42
4. — Pouvoirs propres et statut du logement (n ^o 25-4)	43
5. — Pouvoirs propres et régime applicable à certains biens mobiliers (n ^o 25-5)	44
<i>C.</i> — Régime primaire et intervention du juge (n ^{os} 25-6 à 26-2)	45
1. — Possibilité pour un époux d'écarter la résistance ou l'impossibilité d'agir de son conjoint (n ^o 26)	45
2. — Contrôle général exercé par le juge (n ^o 26-2)	47
<i>D.</i> — Régime primaire et gestion d'affaire (n ^o 26-3)	48
Section II. — Régime primaire et contribution aux charges du mariage (n ^{os} 27 et 28)	49
1. — La notion de « charge du mariage »	49
2. — Dans quelle mesure et selon quelles modalités les biens et les ressources des époux sont-ils affectés aux charges du mariage ?	49
3. — L'intervention du juge	51
4. — Le gage des créanciers	51
5. — Le cas de l'époux abandonné par son conjoint	51
Titre Premier. — Le choix du régime matrimonial (n ^{os} 29 à 86) ...	59
<i>Chapitre Premier. — Les caractères du choix du régime matrimonial</i> (n ^{os} 32 à 53)	62
Section 1. — La liberté des conventions matrimoniales (n ^{os} 34 à 39)	63
§ 1. — LE PRINCIPE (n ^o 36)	63
§ 2. — LES RESTRICTIONS (n ^{os} 37 et 38)	64
§ 3. — LES CONVENTIONS ANNEXES AU RÉGIME MATRIMONIAL (n ^o 39)	66
Section 2. — L'immutabilité des conventions matrimoniales (n ^{os} 40 à 53)	67
§ 1. — LE PRINCIPE (n ^{os} 43 à 46)	68
<i>A.</i> — Le principe de l'immutabilité s'applique quel que soit le régime matrimonial (n ^o 43)	68
<i>B.</i> — Durée de l'application du principe de l'immutabilité des conventions matrimoniales (n ^o 44)	69
<i>C.</i> — Interdiction de modifier les conventions matrimoniales (n ^{os} 45 et 46)	70
1. — Modifications directes (n ^o 45)	70
2. — Modifications indirectes (n ^{os} 45-2 et 46)	71

§ 2. — L'ASSOUPLISSEMENT DU PRINCIPE (n ^{os} 47 à 50).....	72
A. — Assouplissements apportés par le Code civil (n ^o 48).....	73
B. — L'œuvre du législateur (n ^o 49).....	74
C. — Réformes introduites en 1965 (n ^{os} 49-2).....	75
1. — Dispositions portant indirectement atteinte au principe de l'immutabilité des conventions matrimoniales.....	75
2. — Dispositions portant directement atteinte au principe de l'immutabilité des conventions matrimoniales : l'article 1397 du Code civil.....	76
D. — Incidence de la réforme du divorce (n ^o 49-3).....	80
E. — Le rôle joué par la jurisprudence (n ^o 50).....	80
§ 3. — LES CONVENTIONS ANNEXES AU RÉGIME MATRIMONIAL (n ^{os} 51 et 52).....	81
A. — Actes à titre gratuit (n ^o 51).....	81
B. — Actes à titre onéreux (n ^o 52).....	82
 <i>Chapitre II. — Le contrat de mariage</i> (n ^{os} 54 à 86).....	 88
 Section 1. — Conditions particulières de validité du contrat de mariage (n ^{os} 58 à 68).....	 91
§ 1. — CONDITIONS PARTICULIÈRES DE FOND (n ^{os} 59 à 65).....	91
A. — Le consentement (n ^{os} 59 et 60).....	91
B. — La capacité (n ^{os} 61 à 65).....	93
§ 2. — CONDITIONS PARTICULIÈRES DE FORME (n ^{os} 66 et 67).....	98
A. — L'acte notarié (n ^o 66).....	98
B. — Les contre-lettres (n ^o 67).....	99
 Section 2. — Nullité et caducité du contrat de mariage (n ^{os} 69 à 79).....	 105
§ 1. — NULLITÉ DU CONTRAT DE MARIAGE (n ^{os} 70 à 76).....	105
A. — Nature de la nullité (n ^{os} 71 à 73).....	105
B. — Domaine de la nullité (n ^{os} 74 à 76).....	106
§ 2. — CADUCITÉ DU CONTRAT DE MARIAGE (n ^{os} 77 à 79).....	108
 Section 3. — Publicité du contrat de mariage (n ^{os} 80 à 85).....	 105
§ 1. — FONDEMENT DE LA PUBLICITÉ (n ^o 80).....	110
§ 2. — EVOLUTION HISTORIQUE (n ^o 81).....	111
§ 3. — SYSTÈME ADOPTÉ EN DROIT FRANÇAIS (n ^o 82).....	112
§ 4. — SANCTIONS EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ MATRIMONIALE (n ^o 83).....	113
§ 5. — RÈGLES PARTICULIÈRES DE PUBLICITÉ MATRIMONIALE (n ^o 84 et 85)...	114

Titre II. — Les régimes de communauté (nos 87 à 522-2).....	122
INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES RÉGIMES COMMUNAUTAIRES (nos 87 à 99)	122
I. — <i>L'ancien droit et le Code civil de 1804</i> (nos 90 et 91)	125
II. — <i>L'évolution depuis 1804</i> (nos 92 à 96).....	128
1. — Évolution de 1804 à 1965 (n° 92).....	129
2. — La réforme de 1965 (nos 93 à 96).....	130
3. — Projet de réforme 1978-1979 (n° 96-2).....	135
4. — Le cas des agriculteurs (n° 96-3).....	136
III. — <i>L'application dans le temps des réformes de 1965</i> (n° 97).....	136
 Chapitre Premier. — Les trois masses de biens dans les régimes de communauté (nos 100 à 117).....	145
 Section 1. — Nature juridique de la communauté (nos 102 à 107).....	147
§ 1. — INTÉRÊTS QUI S'ATTACHENT À L'ÉTUDE DE LA NATURE JURIDIQUE DE LA COMMUNAUTÉ (n° 103).....	147
§ 2. — RECHERCHE D'UN CRITÈRE PERMETTANT DE QUALIFIER LA COMMUNAUTÉ (nos 104 à 107).....	148
A. — L'exclusion de la personnalité morale (n° 104).....	148
B. — La communauté envisagée en tant que masse de biens affectés aux intérêts de la famille (nos 105 à 107).....	150
 Section 2. — Conséquences de la nature juridique de la communauté (nos 108 à 114).....	153
§ 1. — Rappports des époux entre eux (nos 109 à 113).....	153
A. — Au cours du mariage (nos 109 à 112).....	153
B. — A la dissolution du régime (n° 113).....	157
§ 2. — RAPPORTS DES ÉPOUX AVEC LES CRÉANCIERS (n° 114).....	158
 Section 3. — Les différentes variétés de biens propres et de biens communs (nos 115 et 116).....	160
§ 1. — DIFFÉRENTES VARIÉTÉS CONCERNANT LES BIENS PROPRES (nos 115 à 115-2).....	160
A. — Propres parfaits et propres imparfaits (n° 115).....	160
B. — Propres par nature ou non (n° 115-2).....	163
§ 2. — DIFFÉRENTES VARIÉTÉS CONCERNANT LES BIENS COMMUNS (n° 116).....	163

Chapitre II. — La répartition de l'actif et du passif dans les régimes de communauté (n ^{os} 118 à 278)	171
Section 1. — Règles légales de répartition de l'actif ou du passif dans la communauté d'acquêts et la communauté de meubles et acquêts (n ^{os} 124 à 263)	172
Sous-section I. — Règles légales de répartition de l'actif (n ^{os} 119 à 212)	172
§ 1. — PRINCIPES FONDAMENTAUX GOUVERNANT LA RÉPARTITION DE L'ACTIF EN RÉGIME COMMUNAUTAIRE (n ^{os} 119 à 122)	172
A. — Liberté des époux dans la répartition de l'actif (n ^{os} 119 à 121)	172
B. — Présomption de communauté (n ^o 122)	174
§ 2. — DISPOSITIONS DU DROIT COMMUN RELATIVES À LA RÉPARTITION DE L'ACTIF DANS LA COMMUNAUTÉ LÉGALE AUX ACQUÊTS ET LA COMMUNAUTÉ DE MEUBLES ET ACQUÊTS (n ^{os} 123 à 212)	176
<i>Sous-par. I. — Les critères légaux de répartition de l'actif dans la communauté légale aux acquêts et la communauté conventionnelle de meubles et acquêts</i> (n ^{os} 125 à 142)	176
A. — Critère de répartition de l'actif dans la communauté d'acquêts (régime légal) (n ^{os} 126 à 132-3)	177
1. — L'actif commun dans le régime légal de communauté d'acquêts (n ^{os} 128 à 131)	179
2. — L'actif propre dans le régime légal de communauté d'acquêts (n ^o 132 à 132-3)	186
B. — Critères légaux de répartition de l'actif dans la communauté de meubles et acquêts (régime conventionnel) (n ^{os} 133 à 141-3)	187
1. — L'actif commun dans le régime conventionnel de la communauté de meubles et acquêts (n ^{os} 135 à 138)	189
2. — L'actif propre dans le régime conventionnel de la communauté de meubles et acquêts (n ^{os} 139 à 141-3)	191
<i>Sous-par. II. — Exceptions légales aux critères de répartition de l'actif dans la communauté légale aux acquêts et dans la communauté conventionnelle de meubles et acquêts</i> (n ^{os} 143 à 212)	199
A. — Première catégorie d'exceptions légales aux critères de répartition de l'actif : les biens à caractère personnel accentué (n ^{os} 147 à 162)	200
1. — Biens affectés à la personne de l'un des époux (n ^{os} 148 à 154)	200
2. — Biens exigeant de leur titulaire certaines qualités personnelles (n ^{os} 155 à 157)	210
3. — Biens qui sont l'émanation de la personnalité de leur titulaire (n ^{os} 158 à 162)	213
B. — Deuxième catégorie d'exceptions légales aux critères de répartition de l'actif : les biens ayant un lien avec un autre bien (n ^{os} 163 à 171-2)	216
1. — Accroissement (n ^{os} 164 à 167)	216
2. — Séparation (n ^o 168)	219
3. — Remplacement (n ^{os} 169 à 171-2)	219

C. — Troisième catégorie d'exceptions légales aux critères de répartition de l'actif : les biens échappant aux critères de répartition par la volonté du donateur ou du testateur (n ^{os} 172 à 178)	221
D. — Quatrième catégorie d'exceptions légales aux critères de répartition de l'actif : l'emploi ou le remploi des propres (n ^{os} 179 à 212)	229
1. — Notions générales sur le remploi (n ^{os} 180 à 184)	229
2. — Conditions du remploi des propres (n ^{os} 185 à 195)	234
a) Conditions de fond (n ^{os} 187 à 190)	234
b) Formalités du remploi (n ^{os} 191 à 195)	237
3. — Effet du remploi des propres (n ^{os} 196 à 199)	246
4. — Sanctions du défaut de remploi des propres (n ^{os} 200 à 204)	247
5. — Règles particulières au remploi d'un propre de la femme : l'acceptation de la femme (n ^{os} 205 à 212)	251
Sous-section II. — Règles légales de répartition du passif dans les régimes de communauté d'acquêts et de communauté de meubles et acquêts (n^{os} 213 à 237)	265
NOTIONS GÉNÉRALES	265
I. — <i>Passif commun et passif propre</i> (n ^o 213)	265
II. — <i>Obligation à la dette et contribution à la dette</i> (n ^{os} 214 et 215)	266
A. — Passif provisoire et passif définitif (n ^o 214)	266
B. — Défaut de concordance entre passif définitif et passif provisoire (n ^o 215)	267
III. — <i>Difficulté de répartir le passif</i> (n ^o 216)	268
IV. — <i>Droit transitoire et passif communautaire</i> (n ^{os} 217 à 219)	269
A. — La loi ancienne (n ^o 217)	269
B. — La loi nouvelle (n ^o 218)	270
C. — Solutions des conflits entre la loi ancienne et la loi nouvelle (n ^o 218-2)	270
<i>Sous-par. I. — Dettes antérieures au mariage (« passif présent »)</i> (n ^{os} 220 à 228)	271
A. — Obligation à la dette (n ^{os} 221 à 223)	272
B. — Contribution à la dette (n ^{os} 224 à 226)	274
C. — Preuve (n ^{os} 227 et 228)	275
<i>Sous-par. II. — Dettes grevant les successions et libéralités (« passif futur »)</i> (n ^{os} 229 à 237)	277
A. — Obligation à la dette (n ^{os} 229 à 232)	277
B. — Contribution à la dette (n ^{os} 233 et 234)	279
C. — Preuve (n ^{os} 235 et 236)	280
<i>Sous-par. III. — Dettes nées du chef des époux pendant le mariage</i> (n ^{os} 238 à 263)	294
A. — Dettes nées pendant le mariage dans l'intérêt du ménage ou des enfants (n ^{os} 240 à 240-2)	295

<i>B.</i> — Dettes nées du chef du mari pendant le mariage et n'ayant pas trait à l'intérêt du ménage ou des enfants (n ^{os} 241 à 249).....	297
a) L'obligation à la dette née du chef du mari (n ^{os} 243 à 245)	299
b) La contribution à la dette née du chef du mari (n ^{os} 246 à 249)	300
<i>C.</i> — Dettes nées du chef de la femme pendant le mariage et n'ayant pas trait à l'intérêt du ménage ou des enfants (n ^{os} 250 à 258)	302
a) Dettes nées du chef de la femme sans le consentement du mari (n ^{os} 251 et 252)	303
b) Dettes nées du chef de la femme avec le consentement du mari (n ^{os} 253 à 256)	304
c) Dettes nées du chef de la femme exerçant une profession séparée (n ^{os} 257 et 258)	307
<i>D.</i> — Dettes nées à la fois du chef du mari et du chef de la femme pendant le mariage et n'ayant pas trait à l'intérêt du ménage ou des enfants (n ^{os} 259 à 261).....	308
<i>E.</i> — Intérêts et arrérages des dettes; charges et réparations usufruitaires (n ^o 262).....	309
 Section 2. — Dérogations conventionnelles au droit commun de la répartition de l'actif ou du passif dans les régimes de communauté d'acquêts et de communauté de meubles et acquêts (n^{os} 264 à 278)	 318
NOTIONS GÉNÉRALES.....	318
 <i>Sous-section I. — Clauses modifiant l'actif commun (n^{os} 268 à 274).....</i>	 320
<i>A.</i> — Clauses extensives (n ^{os} 269 à 271-2).....	320
<i>B.</i> — Clauses restrictives (n ^{os} 272 à 274).....	325
 <i>Sous-section II. — Clauses modifiant le passif commun (n^{os} 275 à 277-2)</i>	 327
 Chapitre III. — La gestion des biens dans les régimes de communauté (n^{os} 279 à 336)	 335
INTRODUCTION (n ^{os} 279 à 281-2)	335
 Section 1. — Gestion des biens et règles de droit commun en régime communautaire (n^{os} 282 à 332)	 338
§ 1. — POUVOIRS DES ÉPOUX SUR LES BIENS COMMUNS (n ^{os} 283 à 318).....	338
<i>Sous-par. I. — Notions générales sur la gestion de la communauté (n^{os} 283 à 286)</i>	<i>339</i>
<i>Sous-par. II. — Pouvoirs du mari sur les biens communs (n^{os} 286 à 296)</i>	<i>342</i>
<i>A.</i> — Actes à titre gratuit (n ^{os} 288 à 290).....	343
1. — Les legs (n ^o 289)	343
2. — Les donations (n ^o 290).....	344
<i>B.</i> — Actes à titre onéreux (n ^{os} 291 à 295).....	345
1. — Etendue des pouvoirs du mari commun en biens (n ^{os} 291 et 292).....	345

2. — Limites des pouvoirs du mari commun en biens (n ^{os} 293 et 294).....	349
<i>Sous-par. III. — Pouvoirs de la femme sur les biens communs</i> (n ^{os} 297 à 317).....	362
A. — Pouvoirs de la femme sur les biens communs ordinaires (n ^{os} 299 à 313).....	363
1. — Pouvoirs accordés à la femme par représentation de son mari (n ^{os} 300 à 303).....	363
2. — Pouvoirs propres de la femme (n ^{os} 304 à 313).....	364
a) Pouvoirs propres dans le cadre des actes ménagers (n ^{os} 305 et 306).....	364
b) Pouvoirs propres de la femme en dehors des actes ménagers (n ^{os} 307 à 313).....	365
B. — Pouvoirs de la femme sur les biens réservés (n ^{os} 314 à 317).....	368
§ 2. — POUVOIRS DES ÉPOUX COMMUNS EN BIENS SUR LES PROPRES (n ^{os} 319 à 332).....	379
<i>Sous-par. I. — Les pouvoirs de chaque époux sur ses propres</i> (n ^{os} 322 à 325).....	381
A. — Administration des propres (n ^o 322).....	381
B. — Les fruits des propres (n ^o 323).....	382
C. — Abus dans la gestion des propres (n ^o 324).....	382
D. — Ingérence du conjoint dans la gestion des propres (n ^o 325).....	382
<i>Sous-par. II. — Les pouvoirs d'un époux sur les propres de son conjoint</i> (n ^{os} 326 à 332).....	383
A. — L'absence de pouvoir direct (n ^o 326).....	383
1. — Exclusion de l'article 217 C. civ.....	383
2. — L'attribution à chacun des époux de la qualité de tiers à l'égard de l'autre.....	384
B. — Pouvoirs domestiques (n ^o 327).....	384
C. — Représentation.....	384
1. — Représentation conventionnelle (n ^o 328).....	384
2. — Représentation judiciaire (n ^o 329).....	386
3. — Représentation légale (n ^o 330).....	386
D. — Gestion d'affaire (n ^o 330-2).....	386
E. — La substitution (n ^o 331).....	386
Section 2. — Clauses dérogeant au droit commun de la gestion des biens en régime communautaire (n ^{os} 333 à 335).....	389
§ 1. — DÉROGATIONS CONCERNANT LES BIENS COMMUNS (n ^o 333-2).....	389
A. — Clause de main commune.....	390
B. — Clause de représentation mutuelle.....	390
§ 2. — DÉROGATIONS CONCERNANT LES BIENS PROPRES (n ^o 334).....	390

Chapitre IV. — La liquidation des biens dans les régimes de communauté (n ^{os} 337 à 522-2)	401
Section 1. — Règles de droit commun (n ^{os} 338 à 490)	402
§ 1. — LES CAUSES DE DISSOLUTION DES RÉGIMES DE COMMUNAUTÉ (n ^{os} 340 à 380)	403
<i>Sous-par. I. — Causes de dissolution des régimes de communauté par suite de dissolution du mariage</i>	404
A. — Décès de l'un des époux (n ^{os} 341 à 345)	404
B. — Jugement déclaratif d'absence (n ^o 345-2)	407
C. — Divorce (n ^{os} 346 à 351-2)	408
D. — Mariage putatif (n ^o 352)	410
E. — Séparation de fait (n ^o 352-2)	410
<i>Sous-par. II. — Dissolution des régimes de communauté sans dissolution du mariage</i> (n ^{os} 354 à 380)	416
A. — Changement de régime matrimonial (n ^{os} 355 et 356)	416
B. — Séparation de biens judiciaire principale (n ^{os} 357 à 359-2)	416
1. — Conditions de la séparation de biens judiciaire principale (n ^{os} 361 à 366)	419
2. — Publicité et procédure de la séparation de biens judiciaire principale (n ^{os} 367 à 373)	423
a) Règles de publicité (n ^o 368)	423
b) Règles de procédure (n ^{os} 369 à 373)	425
3. — Effets de la séparation de biens judiciaire principale (n ^{os} 374 à 376)	426
4. — Cessation de la séparation de biens judiciaire principale (n ^o 377)	427
C. — Séparation de biens accessoire à la séparation de corps (n ^{os} 378 et 379)	427
§ 2. — OPTION DE LA FEMME (n ^{os} 381 à 402)	436
<i>Sous-par. I. — Conditions d'exercice de l'option</i> (n ^{os} 386 à 397)	438
A. — Personnes ayant l'exercice de l'option (n ^o 386)	438
B. — Conditions de forme (n ^{os} 387 et 388)	439
C. — Conditions de fond (n ^{os} 389 à 391)	439
D. — Délai d'exercice de l'option (n ^{os} 392 à 397)	440
<i>Sous-par. II. — Effets de l'option</i> (n ^{os} 398 à 401)	443
A. — Effets dans tous les cas d'option (n ^o 398)	443
B. — Effets propres à l'acceptation ou à la renonciation (n ^{os} 399 à 401)	443
a) Effets quant aux propres de la femme	443
b) Effets quant aux biens communs (n ^o 401)	444

§ 3. — OPÉRATIONS DE LIQUIDATION (n ^{os} 403 à 490).....	453
<i>Sous-par. I. — Formation de la masse partageable : théorie des récompenses (n^{os} 405 à 460).....</i>	<i>453</i>
A. — Les récompenses : règles de fond (n ^{os} 408 à 441).....	455
1. — Définition et caractères généraux des récompenses (n ^{os} 408 à 413).....	455
2. — Cas dans lesquels il y a lieu à récompense (n ^{os} 414 à 420-2).....	458
I. Récompenses dues à la communauté (n ^o 414 à 419-4).....	458
a) Profit personnel retiré par les époux de la communauté (n ^o 414).....	458
b) Donations de biens communs (n ^{os} 415 à 419).....	462
c) Assurance et rente viagère (n ^o 419-2).....	463
d) Plus-values (n ^o 419-3).....	464
e) Immeuble commun affecté à l'exploitation d'un propre (n ^o 419-4).....	464
II. Récompenses dues par la communauté (n ^{os} 420 et 420-2).....	465
3. — Montant des récompenses (n ^{os} 421 à 426-2).....	467
a) Principe (n ^o 421).....	467
b) Exception au principe (n ^{os} 422 à 426-2).....	468
4. — Modes de règlement des récompenses (n ^{os} 427 à 440).....	471
a) Règlement des récompenses dues par les époux à la communauté (n ^o 428).....	472
b) Règlement des récompenses dues par la communauté aux époux (n ^{os} 429 à 439).....	472
c) Le cas où l'un des époux est créancier de son conjoint (n ^o 440).....	477
B. — Règles de preuves des récompenses et des reprises en général (n ^{os} 442 à 460).....	487
1. — Preuve des reprises et récompenses (n ^{os} 443 à 456).....	488
a) Preuve des reprises en nature (n ^{os} 446 à 453).....	490
b) Preuve des reprises en valeur ou récompenses (n ^{os} 454 à 456).....	495
2. — Preuve des biens réservés (n ^{os} 457 à 460).....	496
<i>Sous-par. II. — Partage de l'actif commun (n^{os} 461 à 490).....</i>	<i>506</i>
A. — Egalité des lots (n ^o 464).....	507
B. — Evaluation des biens (n ^o 465).....	507
C. — Composition et attribution des lots (n ^{os} 466 et 467).....	508
D. — Maintien dans l'indivision (n ^o 468).....	508
E. — Effet déclaratif du partage (n ^{os} 469 et 469-2).....	510
F. — Droit de préemption (n ^o 470).....	511
<i>Sous-par. III. — Partage du passif commun définitif (n^{os} 471 à 490).....</i>	<i>512</i>
A. — Règles générales applicables au partage du passif commun (n ^{os} 471 à 475).....	512
B. — Le bénéfice d'émolument (n ^{os} 476 à 489).....	516
1. — Conditions du bénéfice d'émolument (n ^{os} 478 à 481).....	517
2. — Effets du bénéfice d'émolument (n ^{os} 482 à 489).....	518

Section 2. — Clauses dérogeant au droit commun de la liquidation : avantages matrimoniaux (n ^{os} 491 à 521)	525
§ 1. — LES DIFFÉRENTES CLAUSES RELATIVES À LA LIQUIDATION (n ^{os} 493 à 507)	526
<i>Sous-par. I. — Clauses dérogeant aux règles de formation de la masse partageable et de composition des lots</i> (n ^{os} 494 à 503).....	526
A. — Clauses de préciput sans indemnité (n ^{os} 495 à 499)	527
1. — Cas d'ouverture du préciput (n ^{os} 495 à 497)	527
2. — Effets du préciput (n ^{os} 498 et 499)	528
B. — Les clauses de prélèvement moyennant indemnité (n ^{os} 500 à 502)	529
1. — Prélèvement d'un bien commun (n ^o 500).....	529
2. — Prélèvement d'un bien propre du prédécédé (n ^o 501).....	530
C. — La clause de reprise d'apport franc et quitte (n ^o 503)	532
<i>Sous-par. II. — Clauses dérogeant à l'égalité du partage</i> (n ^{os} 504 à 507)....	533
A. — Stipulation de parts inégales (n ^o 505).....	533
B. — Attribution intégrale de la communauté (n ^o 506)	534
C. — Forfait de communauté (n ^o 507)	535
§ 2. — NATURE JURIDIQUE DES AVANTAGES MATRIMONIAUX (n ^{os} 508 à 521)	536
A. — Principe selon lequel les avantages matrimoniaux sont considérés comme étant des actes à titre onéreux (n ^{os} 509 à 513)	537
B. — Exceptions apportées au principe selon lequel les avantages matrimoniaux sont considérés comme étant des actes à titre onéreux (n ^{os} 514 à 521)	540
1. — Les avantages matrimoniaux en présence d'enfants d'un précédent lit (n ^{os} 514 à 520).....	540
a) Evolution historique (n ^o 514)	540
b) Conditions d'application de l'exception (n ^{os} 515 à 519).....	541
c) Effets de l'exception (n ^o 520).....	544
2. — Les avantages matrimoniaux en cas de divorce ou de séparation de corps pour faute ou rupture de la vie commune (n ^o 521)	545
<i>Conclusion sur les régimes communautaires</i> (n ^{os} 522 et 522-2)	546
 Titre III. — Les régimes séparatistes (n ^{os} 523 à 654).....	556
 <i>Chapitre Premier. — Le régime de séparation de biens</i> (n ^{os} 524 à 553)	557
1. — L'esprit séparatiste (n ^o 524).....	557
2. — Données historiques (n ^o 525)	558
3. — Droit comparé (n ^o 525-2)	559
4. — Sources (n ^o 526).....	559

Section 1. — La gestion des biens (n ^{os} 528 à 539).....	561
§ 1. — POUVOIRS DES ÉPOUX (n ^{os} 529 à 535).....	561
A. — Gestion par chacun des époux de ses biens personnels (n ^o 529 à 532).....	561
1. — Pouvoirs de la femme (n ^{os} 529 à 531).....	561
2. — Pouvoirs du mari (n ^o 532).....	563
B. — Gestion par l'un des époux des biens de son conjoint (n ^{os} 533 à 535).....	563
1. — La représentation d'un époux par l'autre (n ^{os} 533 et 534).....	563
2. — Responsabilité de l'époux qui gère les biens de son conjoint (n ^o 535).....	565
§ 2. — CONTRIBUTION AUX CHARGES DU MARIAGE (n ^{os} 536 à 539).....	567
A. — Fondement de la contribution (n ^o 536).....	567
B. — Effets de la contribution (n ^{os} 537 et 538).....	568
1. — A l'égard des créanciers (n ^o 537).....	568
2. — Entre époux (n ^o 538).....	568
C. — Pouvoirs domestiques (n ^o 539).....	569
Section 2. — La liquidation des biens (n ^o 540 à 546).....	573
§ 1. — FONDEMENT DE LA LIQUIDATION (n ^o 540).....	573
§ 2. — LES COMPTES ENTRE ÉPOUX SÉPARÉS DE BIENS (n ^o 541).....	573
§ 3. — LE PARTAGE DES BIENS (n ^{os} 542 et 542-2).....	574
§ 4. — PREUVE DE LA PROPRIÉTÉ DES BIENS (n ^{os} 543 à 557).....	575
A. — Règles générales de preuve (n ^o 543).....	575
1. — Principe posé dans l'article 1538.....	575
2. — Difficultés en matière de preuve de la propriété mobilière corporelle.....	576
B. — Les présomptions de propriété (n ^{os} 544 à 546).....	578
1. — Le cas où l'un des époux est commerçant (n ^o 544).....	578
2. — Les présomptions conventionnelles (n ^{os} 545 et 546).....	579
Section 3. — Séparation de biens avec société d'acquêts (n ^{os} 547 à 553).....	581
§ 1. — LA SOCIÉTÉ D'ACQUÊTS (n ^{os} 547 à 552).....	581
A. — Notions générales (n ^o 547).....	581
B. — Composition de la société d'acquêts (n ^{os} 548 et 549).....	582
— Répartition des biens (n ^{os} 548 et 549).....	582
C. — Pouvoirs des époux séparés de biens sur leurs patrimoines (n ^{os} 550 et 551).....	583
D. — Dissolution de la société d'acquêts (n ^o 552).....	583
§ 2. — SOCIÉTÉ CRÉÉE DE FAIT (n ^{os} 552-2 à 552-4).....	584

Chapitre II. — Le régime sans communauté (n ^{os} 554 à 558).....	588
Chapitre III. — Le régime de participation aux acquêts (n ^{os} 559 à 586)...	599
Section 1. — La répartition des biens (n ^o 563)	602
Section 2. — La gestion des biens (n ^{os} 564 à 567).....	603
Section 3. — Liquidation (n ^{os} 568 à 581).....	605
A. — Causes de dissolution (n ^{os} 568 à 571).....	605
B. — Formes de la liquidation (n ^o 572).....	606
C. — Etablissement du compte de liquidation (n ^{os} 573 à 578).....	606
1. — La créance de participation (n ^{os} 573 à 576).....	606
2. — Les preuves admises pour l'établissement de la créance (n ^o 577).....	609
3. — Le cas particulier des récompenses (n ^o 578).....	609
D. — Règlement du compte de liquidation (n ^{os} 579 à 581).....	610
Section 4. — Clauses dérogeant au droit commun du régime (n ^{os} 582 à 585)	612
Chapitre IV. — Le régime dotal (n ^{os} 587 à 654)	618
§ 1. — LA RÉPARTITION DES BIENS (n ^{os} 592 à 597).....	623
§ 2. — LA GESTION DES BIENS (n ^{os} 598 à 638)	627
I. — <i>La gestion des biens dotaux</i> (n ^{os} 600 à 630)	628
1. — Jouissance et administration des biens dotaux (n ^{os} 601 à 604).....	628
a) La jouissance et l'administration des biens dotaux en l'absence de clauses (n ^{os} 601 et 602).....	628
b) Clauses relatives à la jouissance et à l'administration des biens dotaux (n ^{os} 603 et 604)	630
2. — Indisponibilité des biens dotaux (n ^{os} 605 à 630).....	636
A. — L'indisponibilité des biens dotaux en l'absence de clauses (n ^{os} 606 à 621).....	636
a) Indisponibilité des immeubles dotaux (n ^{os} 606 à 614).....	636
b) Indisponibilité des meubles dotaux (n ^{os} 615 à 617)	640
c) Exceptions légales au principe de l'inaliénabilité (n ^{os} 618 à 621)	643
B. — Les clauses relatives à l'inaliénabilité : l'emploi et le remploi conventionnels (n ^{os} 622 à 629).....	646
II. — <i>La gestion des biens paraphernaux</i> (n ^{os} 631 à 638).....	655
A. — Règles générales (n ^{os} 631 à 634)	655
B. — Théorie jurisprudentielle de la dotalité incluse dans les parapher- naux (n ^{os} 635 à 638).....	656

§ 3. — LA LIQUIDATION DES BIENS (n ^{os} 639 à 653)	658
A. — Causes de dissolution du régime dotal : séparation de biens judiciaire (n ^{os} 640 à 648)	658
B. — Les opérations de liquidation du régime dotal (n ^{os} 649 à 653)	662
§ 4. — LE RÉGIME DOTAL AVEC SOCIÉTÉ D'ACQUÊTS (n ^o 654)	664